

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921035DE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION THEATRALE COTE A COTE

Monsieur le Président précise qu'afin de soutenir l'enseignement théâtral, Sumène Artense communauté propose la mise en place d'un atelier à Champs sur Tarentaine tous les mercredis de 13h30 à 14h30 pour les 7 -11 ans par le biais d'une convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR valide la convention de prestation de service avec l'association théâtrale Côte à Côte pour l'année scolaire 2023-2024.

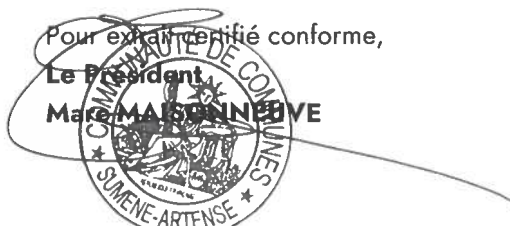
Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
15-241501055-20230921035DE-DE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 04 10 23

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Affichée ou notifiée le 04/10/23
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
15-241501055-20230921035DE-DE